



CHARTRE DU COMPETITEUR SAISON 2019-2020

OMNI-SPORTS MUNICIPAL LOMMOIS SECTION TIR

Engagement aux Compétitions

Toutes les inscriptions aux compétitions officielles sont prises en charge par l'OSML Tir.

Le club peut refuser l'inscription en fonction de l'assiduité du tireur aux entraînements.

Le tireur qui s'engage en compétition doit respecter le club organisateur, les horaires et l'arbitrage, sous peine de sanction par l'OSML TIR.

L'OSML Tir demandera un chèque de caution de 25 euros à chaque compétiteur lors de la prise de licence, cela par fédération.

Celui ci sera encaissé si le tireur inscrit à une compétition se désiste, aucune excuse ne sera acceptée. L'inscription à une compétition future sera dans ce cas soumise à autorisation et un nouveau chèque de caution devra être fourni.

Remboursement des Frais

Les remboursements des frais (hors inscription et minibus) pour les compétitions niveau départemental et régional ne seront pas réalisés, ou alors simplement sous forme de dons.

Seuls les remboursements de frais (carburant, péages) pour les championnats nationaux FFT et UFOLEP seront réalisés.

Une défiscalisation est possible.

Les dépenses pour nourriture (repas, courses, ...) seront à la charge des compétiteurs. Une défiscalisation est possible.

Exceptionnellement et sur décision du bureau, ils seront pris totalement ou partiellement en charge par le club.

La location de gîte sera privilégiée à la chambre d'hôtel.

Le tireur a obligation de fournir tous les justificatifs avec la note de frais 15 jours maximum après le championnat.

Un accompagnant maximum est autorisé par compétiteur mineur.

Tout abus entraînera le non remboursement de l'ensemble des frais du tireur.

La suspension des remboursements peut être faite durant la saison en cas de difficultés financières, les tireurs devront être

Déroulement des compétitions

Les engagements sont libres et sur simple demande en FFTir et en UFOLEP.

Un calendrier FFTIR et UFOLEP sera diffusé et affiché au club.

Les feuilles de prêt d'arme devront être renseignées à chaque déplacement (entrée/sortie).

Le tireur doit posséder sa licence validée par un médecin.

Une feuille d'inscription sera affichée au club avant chaque compétition et devra être renseignée.

UFOLEP :

Les équipes seront réalisées en fonction du classement et de l'évolution de chacun dans les différentes catégories.

(si plus de 4 tireurs par discipline et catégorie). Pour les compétitions 25/50m, le tireur devra posséder une licence FFTir à Lomme.

FFTir

Championnat de France des Clubs 10M

- Pour le niveau départemental et régional, les équipes seront réalisées en fonction de la disponibilité de chacun et afin de faire participer un maximum de licenciés. La décision appartiendra au bureau et à l'entraîneur.

- Pour le niveau national, la meilleure équipe possible sera alignée. Elle sera constituée par un classement tous les tireurs FFT ayant participé aux 2 championnats (départemental et régional) dans la discipline correspondante. (5 premiers et 1 ou 2 remplaçants). Pour chaque désistement, le tireur sera suivant qualifiable.

Championnat de France des Clubs 50M

La sélection des tireurs sera réalisée par l'entraîneur dès le championnat régional. Les meilleurs dans chaque position (genoux, couché, debout) seront choisis pour constituer l'équipe. Il proposera sa liste au bureau pour validation.

Ecole de Tir 10M

Il appartiendra à l'entraîneur le choix d'engager ou non aux compétitions les tireurs selon leur niveau et leur progression aux entraînements. L'entraîneur constituera les équipes.

Pour les compétitions par équipe de club, l'entraîneur choisira les 3 tireurs (poussin, benjamin, minime) selon les résultats mais aussi la cohésion de l'équipe.

Aucune contestation ne sera possible.

J'accepte la Charte du compétiteur de l'OSML Tir.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :

La compétitrice,
Le compétiteur (parents si mineur(e))

Le président